UNIVERSITE D'AUVERGNE
CLERMONT-FD1

Instituts thématiques

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

2012 - 055 JCH/RD

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE,
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'AUVERGNE, CLERMONT-FERRAND 1,

vu le décret n°83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu le décret du 18 octobre 2007
portant nomination du président de l'institut national de la santé et de la recherche médicale ;

vu la décision n° 2009-334 du 19 octobre 2009
relative aux unités de recherche et autres formations de l'Inserm ;

vu l'avis émis par la commission scientifique spécialisée n°1
dans sa séance du 10 au 12 mai 2011 ;

vu l'avis émis par le conseil scientifique de l'Inserm
dans sa séance du 30 juin au 1er juillet 2011 ;

DECIDENT

Art. 1 : Il est créé pour quatre ans une unité mixte de recherche intitulée « NEURO-DOL » et portant le n° U 1107 ;

Art. 2 : Cette unité exerce son activité dans les locaux situés :

Faculté de médecine
28 place Henri Dunant
BP 38
63001 CLERMONT FERRAND Cedex 1

Art. 3 : Elle est administrativement rattachée à la délégation régionale de Lyon.

Art. 4 : Monsieur Alain ESCHALIER est nommé directeur de cette unité du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2015.

Art. 5 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2012.

Fait à Paris, le 1er janvier 2012

Le Président de l'Université
d'Auvergne, Clermont-Ferrand 1

Pr Philippe DULBECCO

Le Président- directeur général
de l'Inserm

Pr André SYROTA